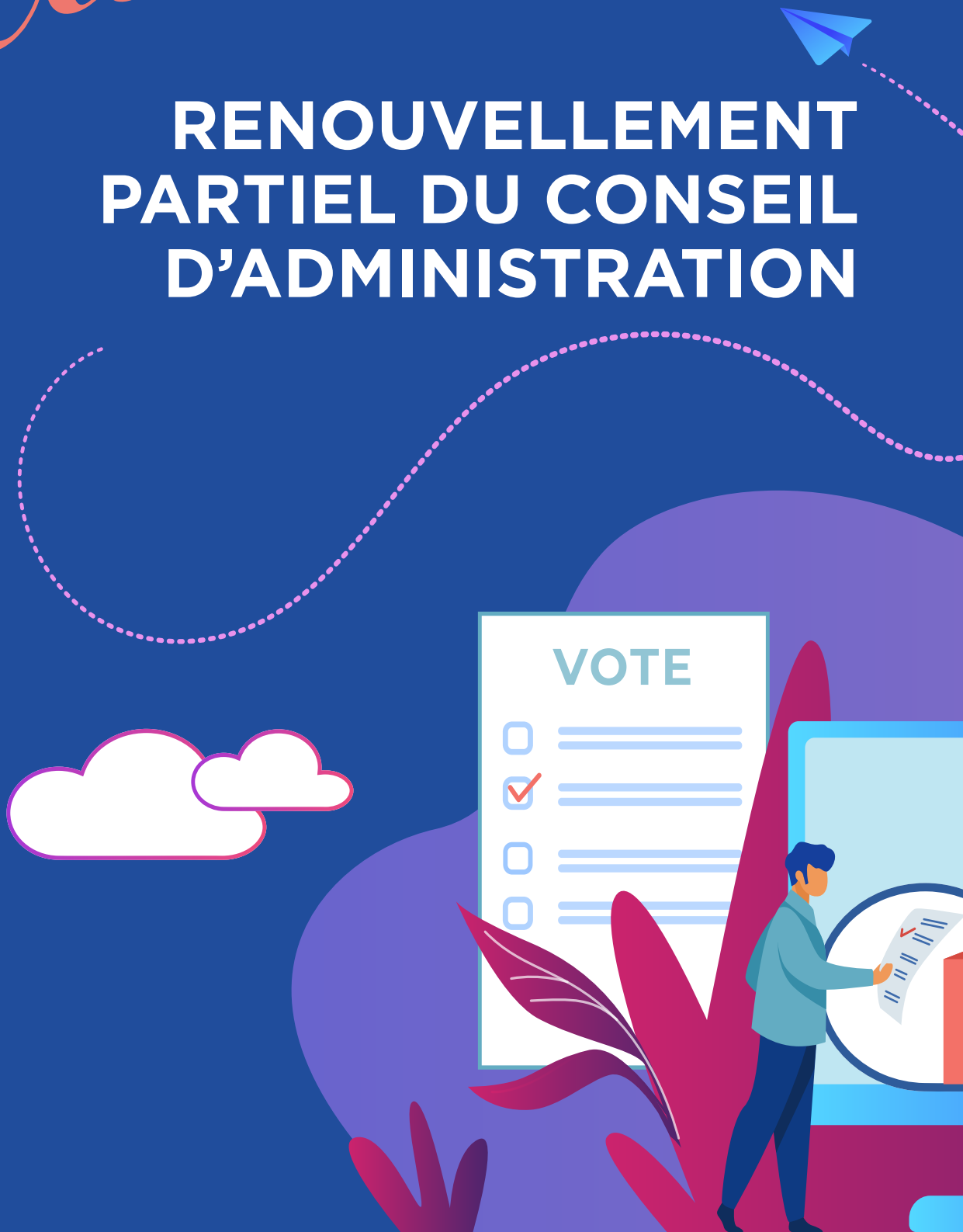


Election

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Du 7 au 21 mars 2024 se dérouleront par vote électronique les élections pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration de la CPRN pour les 4 collèges de **Paris, Nancy, Lyon** et **Nîmes**.

La Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires est votre organisme de protection sociale. Elle a pour mission d'assurer la gestion des régimes de retraite et de prévoyance obligatoires au profit de ses affiliés. Son Conseil d'administration est composé de 10 membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants, actifs et retraités, élus pour un mandat de 6 ans, renouvelable par moitié tous les 3 ans et d'un membre représentant le régime spécial des Notaires du ressort des Cours d'Appel de Colmar et de Metz.



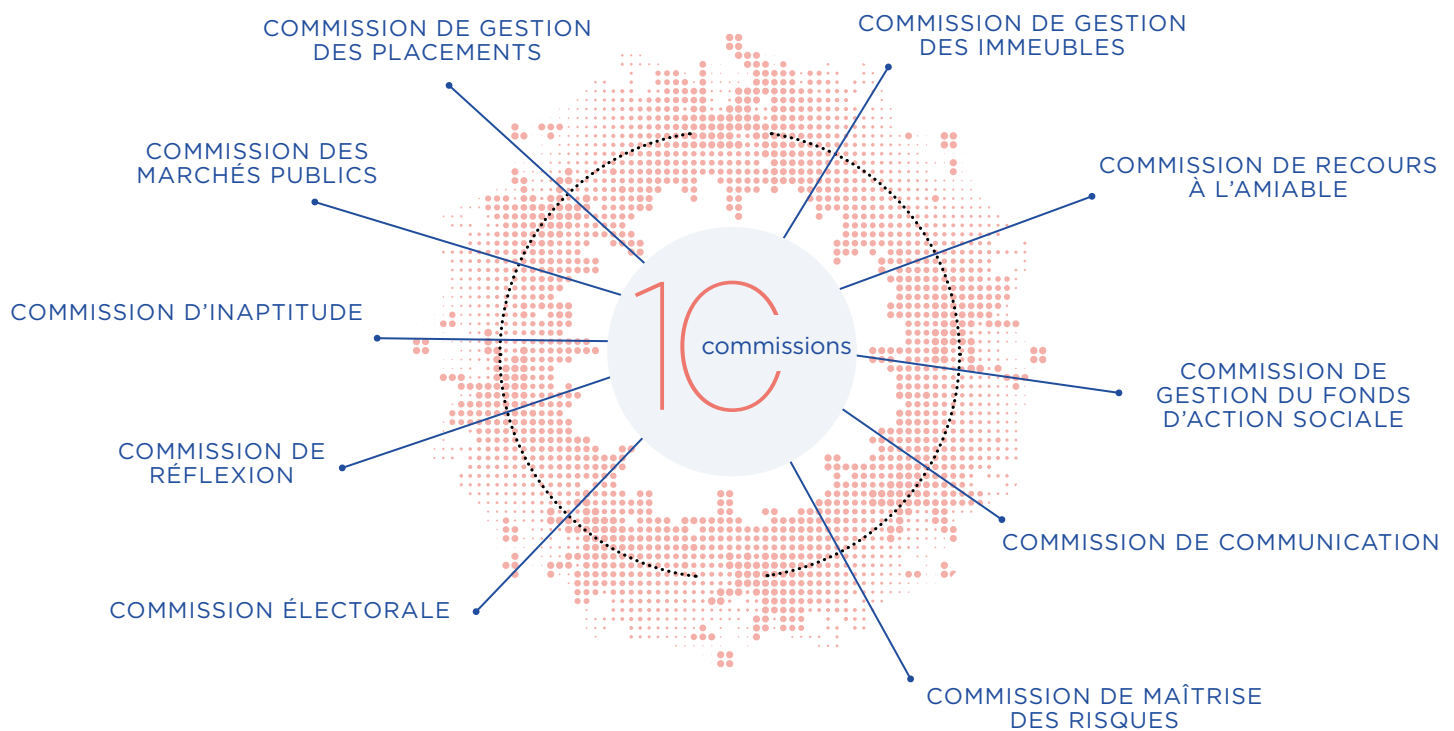
Election

Le rôle des administrateurs est essentiel pour mener à bien le développement, la gestion et la réflexion concernant l'ensemble des activités de la Caisse. Il a pour mission :

- de gérer le pilotage technique des régimes de retraite et de prévoyance ;
- de définir la politique d'action sociale ;
- de voter les budgets (administratif, technique, immobilier, financier) ;
- d'approuver les comptes annuels de la Caisse ;
- d'approuver les décisions émises par la Commission des Placements ;
- de voter les modifications statutaires (sous réserve de validation de la Tutelle).

Le Conseil d'administration se réunit 4 fois par an pour prendre toutes les décisions qui engagent la CPRN en termes de pilotage et de développement de son activité.

La gouvernance est soutenue par 10 commissions qui se tiennent plusieurs fois par an.



CALENDRIER DES ÉLECTIONS

29 janvier 2024 : Date limite de dépôt des candidatures

Mi-février : Envoi du guide d'information lié au vote

Fin février 2024 : Envoi des identifiants pour voter sur la plateforme

7 mars 2024 : Ouverture du vote électronique

21 mars 2024 : Clôture du vote électronique

4 juillet 2024 : 1^{er} Conseil d'administration

Votre contribution à l'élection du nouveau Conseil d'administration par votre candidature et/ou par votre vote est importante.

Aussi, vous soutenez la vie démocratique de votre caisse et participez à son évolution.

Interview

Maître Jean-François JOUAN,

Notaire associé à Rennes et administrateur titulaire du 3^e collège (Rennes) depuis le 7 juillet 2022.

Maître Jouan a pris part aux Commissions des Placements, de Recours Amiable, de gestion des Immeubles, d'Inaptitude et de Maîtrise des Risques.

Dans le cadre du renouvellement partiel du Conseil d'administration qui se tiendra en mars 2024 et pour faciliter la compréhension de l'importance du rôle d'administrateur, Maître Jouan a accepté de présenter son parcours au sein de la CPRN et de partager son retour d'expérience.



Pourquoi avez-vous souhaité être candidat à la fonction d'administrateur de la CPRN pour représenter les notaires du collège de Rennes ?

J'étais à l'époque Premier syndic à la Chambre des Notaires d'Ille et Vilaine avant d'être Vice-Président.

La volonté de participer à la vie de la profession a toujours été un élément moteur de mon engagement sans que cela nuise au développement de mon activité.

Être administrateur était - et est - dans la continuité de ma volonté de servir la profession.

En 2021, nous étions en pleine réforme des retraites, dans sa version première, c'est-à-dire la mise en place d'un système de retraite universel par points - réforme qui n'a pas abouti comme vous le savez -.

Il convenait alors de défendre le particularisme de notre régime de retraite dans l'intérêt de chacun d'entre nous.

Il nous fallait aussi conserver notre système de gouvernance au sein de notre Caisse ainsi que notre autonomie dans le pilotage et la prise de décision.

Ce que nous avons réussi à faire.

Quelle vision de la Caisse aviez-vous à ce moment-là ?

Elle était lointaine. Je n'avais pas d'idée particulière de son fonctionnement.

Comme tous les confrères, je recevais des appels de cotisations obligatoires et procédais en fin d'année, de temps à autre, à des rachats de points.

Parfois en fin d'AG, un de nos confrères ancien administrateur de la Caisse nous faisait profiter de son expérience et nous prodiguait ses bons conseils en matière de retraite.

Votre image de la caisse de prévoyance et de retraite de la profession a-t-elle changé depuis votre élection ?

J'ai découvert une structure professionnelle très bien organisée avec un seul objectif : être au service des notaires actifs comme des notaires retraités.

L'engagement personnel de la Présidente (Béatrice Créneau-Jabaud) et du Directeur général, (Jean-Paul Muller), y sont pour quelque chose. Ils sont même déterminants. Les travaux en commissions ainsi que les ordres du jour des conseils d'administration sont préparés par une équipe de collaborateurs compétents.

Des professionnels extérieurs - un conseiller financier, un actuaire conseil entre autres - nous apportent leur éclairage sur la situation macro et micro-économie et nous adressent leurs recommandations.

Le Conseil d'administration, quant à lui, a un rôle déterminant : il prend les décisions pour garantir le bon pilotage des réserves financières et immobilières de la profession et procéder aux ajustements nécessaires du niveau des retraites des affiliés.

Ainsi, la gestion prudente de la CPRN garantit à chaque notaire une pension en fin d'activité.

Vous arrivez bientôt à mi-mandat, que reprenez-vous de cette expérience ?

Il s'agit d'une expérience enrichissante. J'ai découvert un univers technique et financier passionnant mais aussi l'action sociale de la Caisse et sa couverture dépendance. En fait, l'humain n'est jamais très loin dans les prises de décisions.

Et toujours sur le plan humain, nous nous lions d'amitié avec des confrères et des consœurs provenant de toute la France. Ce qui n'est pas désagréable.

En une phrase, que diriez-vous pour encourager vos confrères à se présenter aux prochaines élections ?

De ne pas avoir peur de s'engager !

Une journée de formation en juin 2024 vous présentera le fonctionnement de CPRN ainsi que les contours de votre mission d'administrateur, le tout sous la bienveillance du Président et du Directeur général.

Je suis certain que votre expérience à la Caisse sera enrichissante pour vous aussi et que vous ne regretterez pas de devenir administrateur de la CPRN.